

## AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

---

### **DÉLIBÉRATION N° CA 21-09 DU 10 MAI 2021 relative à l'acquisition d'un immeuble de bureaux pour le siège et la direction Seine francilienne de l'Agence**

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

- Vu le code de l'environnement notamment ses articles L213-8-1, R 213-32-5°, R 213-39 et R 213-40,
- Vu l'article 194 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu la délibération n° CA 19-23 du 12 juillet 2019 relative à la délégation des attributions du conseil au Directeur Général modifiée,
- Vu la délibération n° CA 20-52 du 22 décembre 2020 relative à l'acquisition d'un immeuble de bureaux pour le siège et la direction Seine francilienne de l'Agence,
- Vu l'avis de la direction départementale des finances publiques des Hauts de Seine en date du 10 décembre 2020,
- Vu le dossier de consultation du conseil d'administration envoyé par mail le 28 avril 2021.

### **DÉLIBÈRE**

#### **Article unique**

Le conseil d'administration autorise l'acquisition par l'agence de l'eau de l'immeuble de bureaux situé au 12, rue de l'industrie 92400 Courbevoie pour un montant maximum de 49 000 000 €, hors taxes hors droit.

Le conseil d'administration autorise la directrice générale à signer tous les actes afférents à cette acquisition immobilière.

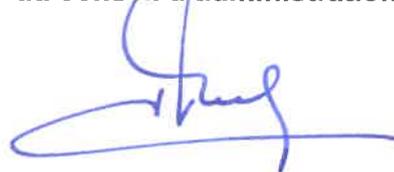
La délibération n° CA 20-52 du 22 décembre 2020 ayant le même objet est abrogée.

**La Secrétaire du conseil d'administration  
Directrice générale par intérim de  
l'agence de l'eau Seine-Normandie**



**Sandrine ROCARD**

**Le Président  
du conseil d'administration**



**Marc GUILLAUME**